

Les dépenses de la recherche médicale en France

Sources : Comptes nationaux de la Santé, 1990. Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale.
Jean-Pierre Poullier, OCDE.

La recherche médicale a « coûté » en 1989, 17,892 milliards de francs. Ce montant est en augmentation de 9,2 % par rapport à l'année précédente, ce qui traduit un certain maintien de l'effort national de recherche, qui a atteint des taux de croissance exceptionnels de 9,5 % entre 1987 et 1988, et de 13,5 % entre 1986 et 1987.

Les dépenses de la recherche médicale sont particulièrement difficiles à évaluer avec précision, du fait de la

multiplicité des intervenants possibles, publics et privés, et de la possibilité de double-comptes : par exemple, le budget de certains organismes, comme le SCPRI ou l'Institut Curie, ressort pour une part d'une ligne budgétaire inscrite au budget du Ministère de la Santé, mais une partie des dépenses de recherche de ces organismes est déjà comptées au titre de la prévention collective et du fonctionnement des hôpitaux.

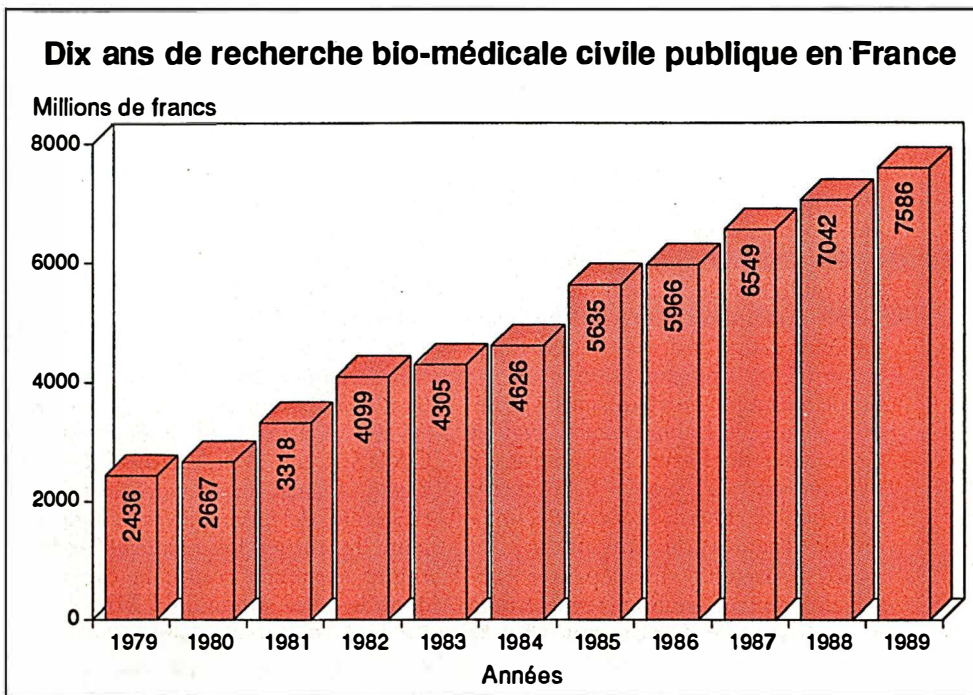


Figure 1. **Bilan de dix années de recherche en France.** Les dépenses publiques de recherche sont passées de moins 2,55 milliards de F en 1979 à 7,586 milliards de F en 1989. Mais cette augmentation n'a pas été régulière, le rythme de croissance variant selon les années de moins de 5 % à 13,5 %. De manière schématique, les dépenses privées représentent un peu plus du double du montant annuel des dépenses publiques.

En 1987, sur un total de 14,940 milliards de francs, le budget de recherche médicale des principaux organismes de recherche civils était le suivant :

CNRS	1 666 MF
INSERM	1 366
Institut Pasteur	385
CEA	372
ORSTOM	94
Institut Curie	48
SCPRI	28

Soit un total de 3,959 milliards de francs.

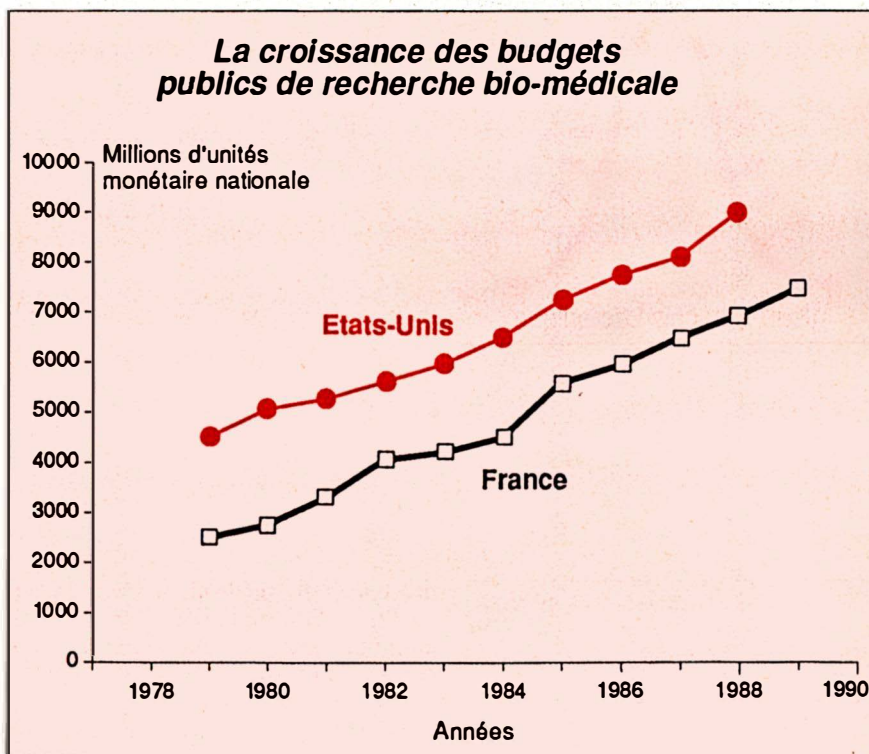


Figure 2. **Croissance des budgets publics de recherche (France/États-Unis).** Sur dix ans, la pente de la courbe de croissance des dépenses publiques de recherche en France est la même que celle des États-Unis, avec un décalage qui traduit des budgets 1,5 fois supérieurs, par tête d'habitants, à ceux de la France. Il faut cependant tenir compte aussi des dépenses de recherche privées (non représentées ici), qui traduisent des efforts beaucoup plus importants aux États-Unis qu'en France.

Il faut ajouter à ce budget des dépenses « hors-budget », dont les principales sont les suivantes :

- les laboratoires universitaires (2,6 milliards de francs) ;
- les organismes de recherche internationaux aux budgets desquels participe l'État français (43 MF) ;
- de nombreux organismes spécialisés comme le Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris, le Laboratoire national de la santé, l'Assistance Publique de Paris, le Centre National de Transfusion sanguine...

Ainsi, l'ensemble des dépenses civiles du secteur public représentent 6,5 milliards de francs, soit 43,8 % du total.

Le secteur « privé » correspond à tout

financement des organismes sur leurs fonds propres.

Le principal est constitué par l'industrie pharmaceutique, évaluée en 1987 à 7,7 milliards de francs (en croissance de 17,6 % par rapport à 1986). Mais il faut y ajouter la part consacrée à la recherche par les centres hospitaliers (évaluée à 510 MF en 1987), et aux « fonds propres » du CNRS, de l'Institut Pasteur, Curie..., ainsi que des organismes de recherche de fonds privés (Fondation pour la recherche médicale, ARC, Ligue nationale contre le cancer...) dont le total atteint 4,4 MF.

La part du financement privé de la recherche médicale est donc estimée à 11,2 MF.